

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil treize, le 27 juin à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Denis BANDELIER, Josette BESSE, Daniel BOUR, Jean-Claude BOUROUH, Guy BOURQUIN, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Marcel BRUNGARD, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Xavier DOMON, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Hubert ECOFFEY, Gérard FESSELET, Hervé FRACHISSE, Francis GERARD, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Jean-Claude JACOB, Daniel KUNTZ, Jean LOCATELLI, Sylvie MANZONI, Thierry MARCJAN, Daniel NICOLAS, Maurice NICOUD, Pierre OSER, Jean-Marc PELLETIER, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER, Elghazi ZOUNDARI **membres titulaires** et Francis BLANC, Jean-Dominique BRENGARTH, Gilbert REBER, Jean-Claude VALLAT **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Alain BERGER, Jacques BOUQUENEUR, Arlette ECABERT, Claude GIRARD, Bernard LIAIS, Evelyne MANTEY, Robert NATALE, Françoise PELCAT, Cédric PERRIN.

**Avaient donné pouvoir :** Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE à Francis BLANC, Alain BERGER à Jean-Claude VALLAT, Arlette ECABERT à Jean-Dominique BRENGARTH, Bernard LIAIS à Josette BESSE, Evelyne MANTEY à Gilbert REBER, Robert NATALE à Pierre OSER, Cedric PERRIN à Jean-Claude TOURNIER.

**Assistaient à la séance :** Madame et Monsieur Régine COLIN, Bernard VIATTE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
13 juin 2013	13 juin 2013	En exercice	42
		Présents	36
		Votants	39

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Josette BESSE est désignée.

**2013-04-04 – Service Ordures Ménagères - Demande de subvention - Acquisition d'équipements pour la déchetterie.**

*Rapporteur : André HELLE*

*Vu la délibération du 29 juin 2010 prise par le SIVOM concernant le Programme de Prévention des déchets ménagers et assimilés selon les dispositions du Grenelle II obligeant l'évitement des déchets pour une diminution globale des déchets ;*

Le réemploi des déchets issus des encombrants et la revalorisation des pelouses issus des déchets verts sont des actions prévues au programme local de prévention des déchets.

Le SOM a besoin d'équipement pour répondre aux besoins de stockage des déchets réutilisés et revalorisés, ceux-ci peuvent bénéficier de subventions de l'ADEME soit :

- 40% pour les actions de réemploi et réinsertion (Ressourcerie 90),
- 30% pour les actions de revalorisation des déchets verts (revalorisation méthanisation).

## **BENNES**

### **Plan de financement proposé :**

Une benne pour entreposer les objets destinés au réemploi par Ressourcerie 90 :

- |                           |               |
|---------------------------|---------------|
| • devis estimatif HT de : | 5 065,00 € HT |
| • subvention ADEME 40%    | 2 026,00 € HT |
| • fonds propres           | 3 039,00 € HT |

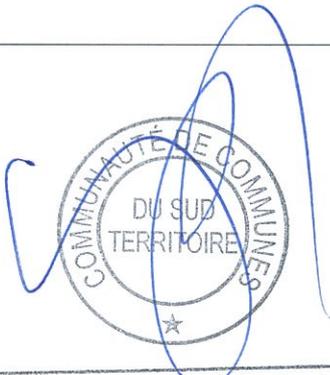
Une benne pour recevoir les pelouses destinées à la méthanisation :

- |                           |               |
|---------------------------|---------------|
| • devis estimatif HT de : | 4 371,00 € HT |
| • subvention ADEME 30%    | 1 311,30 € HT |
| • fonds propres           | 3 059,70 € HT |

Les crédits de ces équipements sont inscrits au budget 2013.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **de valider l'acquisition des équipements désignés ci-dessus,**
- **d'autoriser le président à solliciter les aides financières de l'ADEME pour les équipements désignés ci-dessus,**
- **d'autoriser le président à signer tout document administratif, juridique ou financier relatif à cette opération.**

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p><b>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le</b> 10 JUIL. 2013 <b>Et publication ou notification le</b> 10 JUIL. 2013</p> <p>Le Président,</p> 	<p><b>Le Président,</b></p>  
--	---